

Appendice 4b à l'instruction de service n° 5

Justificatifs relatifs à la formation de secouriste non valables immédiatement

Etat/N° d'ordre	Interlocuteur ou lien internet par l'intermédiaire desquels la liste peut être obtenue
ALLEMAGNE	La liste des justificatifs est accessible à l'adresse Internet suivante : www.elwis.de Les « Wasserstraßen- und Schifffahrtsämter » sont les organes compétents pour la délivrance d'attestations de secouriste.
